

[CONDITIONS GENERALES DE VENTE]

VENTE AUX ENCHERES DU CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

1. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA VENTE

Les ventes aux enchères publiques ont lieu en vertu d'une ordonnance du Président du tribunal de Grande instance de Paris et, par suite, de réalisations d'objets mis en gage par le ministère des commissaires-priseurs appréciateurs, près le Crédit Municipal de Paris.

Une exposition préalable à la vente permet aux acquéreurs l'examen complet de l'état, des bijoux, des montres ou des objets mis en vente.

Conformément à la législation en vigueur, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du commissaire-priseur et de l'expert, compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation de l'objet et notifiées au procès verbal de la vente.

Les restaurations d'usage, les modifications, les accidents, les dimensions et le poids des objets, bijoux, montres...ont été notifiés dans la mesure de nos moyens. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumis à son appréciation personnelle. La responsabilité du commissaire-priseur et de l'expert ne saurait être mise en cause en cas d'omission pouvant subsister malgré les précautions prises. L'absence d'indication n'implique nullement qu'un objet soit exempt de défaut. Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

La vente s'effectuera dans l'ordre du catalogue. L'estimation de chaque objet n'est qu'une indication.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Il aura pour obligation de remettre son nom et son adresse. Dès l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous son entière responsabilité.

La vente est faite expressément au comptant et en euros.

2. FRAIS DE VENTE

L'adjudicataire s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication. Il devra acquitter, en sus des enchères, les frais de 14,40 % TTC (non dégressifs).

3. MODE DE PAIEMENT ET DELIVRANCE DES LOTS

Le paiement peut être effectué :

- *en espèces* : jusqu'à 1 000 € (frais compris)
- *par chèque* : uniquement tiré sur une banque française, avec présentation de deux pièces d'identité.
- *par carte bancaire (nationale ou internationale) ou par virement bancaire.*

La délivrance des lots est immédiate en cas de paiement en espèces (jusqu'à 1 000 euros), carte bancaire nationale ou internationale. Pour tout autre moyen de règlement, elle est différée jusqu'à l'encaissement.

Le transport est à la charge de l'acquéreur. Aucun envoi ne sera organisé par le Crédit Municipal de Paris ou le commissaire-priseur du Crédit Municipal de Paris. Un mandat particulier valant décharge de responsabilité sera envoyé aux acquéreurs qui souhaitent voir leur objet remis au transporteur de leur choix.

4. ORDRES D'ACHAT ET DEMANDES DE TELEPHONE

Le commissaire-priseur et l'expert se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui lui seront confiés par les enchérisseurs ne pouvant assister à la vente. En aucun cas, ils ne pourront être tenus pour responsables en cas de manquement ou de problème de liaison téléphonique, l'ordre d'achat n'étant qu'une facilité offerte au client.

Les ordres d'achat devront être transmis aux commissaires-priseurs du Crédit Municipal de Paris au plus tard 24 heures avant la vente :

- Par mail : ventecpa@gmail.com
- Par courrier :
GIE des CPA du CMP
55, rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris

Quel que soit le mode de transmission de l'ordre d'achat, les coordonnées de l'enchérisseur, un chèque de caution en blanc, daté et signé (à l'ordre du GIE des commissaires-priseurs appréciateurs du Crédit Municipal de Paris) et une photocopie de 2 pièces d'identité doivent être laissés au commissaire-priseur.

Le Commissaire-priseur du Crédit Municipal de Paris se réserve le droit de refuser une demande si l'enchérisseur ne présente pas suffisamment de garanties. Dans le cas d'ordres d'achat d'un même montant pour un même lot, l'ordre déposé le premier sera préféré. Si une dernière enchère en salle se trouve à égalité avec un ordre écrit, le lot sera adjugé à la personne présente en salle.

5. SPECIFICITES DES ENCHERES LIEES A CERTAINES VENTES

5.1 Vente de bijoux

Le poids, les dimensions, les restaurations, les modifications sur les bijoux, les caractéristiques techniques, les numéros de séries relevés sur les montres sont notifiés dans la mesure de nos moyens. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumis à son appréciation personnelle. La responsabilité du commissaire-priseur et de l'expert ne saurait être mise en cause en cas d'omissions pouvant subsister, malgré les précautions prises.

Les pierres précieuses et fines peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés à les mettre en valeur (Ex: huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et des saphirs, blanchissement des perles). Ces traitements sont traditionnels et admis par le marché international du bijou. Vu la recrudescence des nouveaux traitements, les pierres présentées pendant la vente sans certificat sont vendues sans garantie quant à un éventuel traitement.

Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (couleur et pureté des diamants) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Il ne sera admise aucune réclamation si un autre

laboratoire émet une opinion différente et ne saurait engager la responsabilité du commissaire-priseur et de l'expert. Il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

5.2 Vente de montres

Aucune garantie n'est faite sur l'état des montres et de leurs bracelets. Les révisions, les réglages et l'étanchéité restent à la charge de l'acquéreur. Les lots précédés d'un astérisque (*) ont été confectionnés dans les parties d'espèces de Crocodylidae spp ou Alligator mississippiensis classées aux annexes II/B de la Convention de Washington et de la règle 338/97 du 09/12/1996. Pour une sortie de l'UE, un CITES d'export sera nécessaire, celui-ci étant à la charge du futur acquéreur.

5.3 Vente de bouteilles de vins

Le niveau de la bouteille et l'état de l'étiquette sont notifiés dans la mesure de nos moyens. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumis à son appréciation personnelle (l'expert se tient à sa disposition pour lui fournir les rapports sur l'état des lots).

Retrait des bouteilles : Les vins seront retirés sur rendez vous pris par téléphone au 01.44.61.65.14 ou sur ventecpa@gmail.com avec présentation du bordereau acquitté. Les lots non retirés seront entreposés aux risques et périls de l'acheteur.

5.4 Vente d'objets d'art

L'exposition publique ayant permis l'examen des œuvres proposées à la vente, aucune réclamation ne sera admise concernant les dimensions, les accidents et restaurations qui ne sont donnés qu'à titre indicatif.

L'état des cadres n'est pas garanti.

L'exportation temporaire ou définitive hors du territoire douanier des biens culturels, autres que les trésors nationaux, ayant un intérêt historique, artistique ou archéologique, est soumise à autorisation, selon leur valeur et leur ancienneté (article L.111-2 du code du patrimoine).

Un certificat est alors nécessaire pour l'exportation du bien dans un autre membre de l'Union européenne. Le CMP se charge de présenter la demande de certificat auprès de l'administration qui permet également d'attester à titre permanent que le bien n'a pas le caractère de trésor national. En tout état de cause, le fait que ce certificat soit refusé ou que son obtention prenne du retard ne pourra pas justifier l'annulation de la vente ni aucun retard dans le paiement du montant total dû.

D'autres formalités peuvent également s'avérer nécessaires pour exporter le bien hors de l'Union Européenne. Il est alors de la responsabilité de l'acquéreur d'effectuer les démarches requises ».

6. ENCHERES EN DIRECT VIA WWW.INTERENCHERES-LIVE.COM

Pas de majoration des frais habituels pour les lots judiciaires : 14,40 %TTC frais acheteur

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres-live.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que

www.interencheres-live.com communique au commissaire-priseur tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Le commissaire-priseur se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. **Toute enchère en ligne répond au droit commun des ventes aux enchères publiques et sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Il n'existe pas de droit de rétractation.** Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez le commissaire-priseur, s'il le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. L'adjudicataire décharge les commissaires-priseurs de toute responsabilité concernant l'envoi.

En cas d'impayé non réglé dans un délai d'un mois à compter de la vente, la vente sera annulée de plein droit et l'objet sera de nouveau mis en vente.

7. ORDRES D'ACHAT SECRETS VIAWWW.INTERENCHERES-LIVE.COM

Pas de majoration des frais habituels pour les lots judiciaires : 14,40 % TTC frais acheteur

Le commissaire-priseur du Crédit Municipal de Paris n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via interencheres-live.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez le commissaire-priseur du Crédit Municipal de Paris, s'il le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. L'adjudicataire décharge le commissaire-priseur du Crédit Municipal de Paris de toute responsabilité concernant l'envoi.

En cas d'impayé non réglé dans un délai d'un mois à compter de la vente, la vente sera annulée de plein droit et l'objet sera de nouveau mis en vente.